

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1588

25 juin 2012

SOMMAIRE

Alcyone Investment Sicav	76199	Kloeckner Holdings GP S.A.	76215
Ankar Capital Holdings Luxembourg S.à r.l.	76196	LEA W s.à r.l.	76178
Azur Renting S.A.	76216	Lion/Niagara Luxembourg I	76195
BCP Cayman Family OSUM S.à r.l.	76191	Lion/Visor Lux 2	76198
BCP Cayman V-A OSUM S.à r.l.	76195	McWane Luxembourg Solberg, S.à r.l. ...	76198
BCP Cayman V OSUM S.à r.l.	76191	MEIF II Germany Holdings S. à r.l.	76199
Bencorp S.A.	76190	MEIF Luxembourg Feeder S.à r.l.	76199
Bonito Luxembourg Holdings S. à r.l.	76218	Morgan Stanley Lyra S.à r.l.	76197
Bruni Washington Bidco Luxembourg S.à r.l.	76189	Nabbe Investments S.à r.l.	76199
BS Real Estate (Lux) S.à r.l.	76219	Neuheim Lux Group Holding V	76214
Bucolic Home SA	76224	New Wing's s.à r.l.	76215
CAL Courtage S.A.	76219	NIH Gamma Management S.à r.l.	76195
Camel s.à r.l.	76193	Nova Deuxième S.A.	76215
Camel s.à r.l.	76180	Number 10 Property Investment S.A. ...	76216
Caribe Holding S.A.	76190	Orient-Express Luxembourg Investments S.à r.l.	76198
Com Met Company, S.à r.l.	76190	Partners Group Direct Investments 2009 S.C.A., SICAR	76191
Construction Bâtiment Habitat S.à r.l. ...	76194	PATRIZIA Acquihold S.à r.l.	76216
Copia S.A.	76214	Pentavest S.à r.l.	76216
Créaforme S.A.	76194	Puraye S.à r.l.	76217
Elix Holdings Management S.à r.l.	76195	Rakuten Europe S.à r.l.	76217
Eurocrane S.à r.l.	76196	Ramius Enterprise Luxembourg Holdco II S.à r.l.	76217
European Council for Intercultural Education and Training (EuCIET)	76190	Ramius Enterprise Luxembourg Holdco S.à r.l.	76218
FC BC Invest S.à r.l.	76196	Ray Investment S.à r.l.	76217
FS Management 1 S.à r.l.	76196	RE Car Parts S.à r.l.	76218
FS Management 2 S.à r.l.	76197	Recurrent Energy Lux Holdings S.à r.l. ...	76218
Garage Puraye & Pommerell S.à r.l.	76217	Sapphire (Harlow) Nominee Limited	76200
Green Luxco III S.à r.l.	76181	Serge BORSI et Cie Sàrl	76223
Indivis SA	76219	Socom S.A.	76200
Invex S.à r.l.	76197	SRE Hotels Holdings S.à r.l.	76219
Invex, S.à r.l. SPF	76197		
Kaiserkarree S.à r.l.	76197		

LEA W s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1916 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 169.072.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1. - Monsieur Clément WU, indépendant, né à Zhejiang (Chine) le 18 mai 1981, demeurant à B-6700 Arlon, rue du Palais de Justice, 2.

2. - Madame Céline WANG, indépendante, née à Rui'An (Chine) le 16 mai 1984, demeurant à B-6700 Arlon, rue du Palais de Justice, 2.

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Clément WU, préqualifié sub 1.-, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 3 mai 2012, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à - responsabilité limitée qu'ils vont constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre la propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la vente de tous produits textiles et vêtements pour hommes, femmes et enfants, ainsi que de tous accessoires de mode. La société a également pour objet le commerce d'articles de maroquinerie et le commerce de chaussures.

La société a aussi pour objet l'exploitation de marques, brevets, enseignes, licences dont elle est propriétaire ou non, sous forme de franchise, location, redevances ou royalties et la mise en valeur de toutes autres marques, brevets, enseignes ou licences. La société a aussi pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. D'une façon générale, l'entreprise pourra effectuer toutes les opérations accessoires se rapportant directement ou indirectement à son objet, tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra effectuer des prestations de services administratifs, financiers, ainsi que le commissionnement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

Art. 3. La société prend la dénomination de "LEA W s.à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.
S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites comme suit:

a) Monsieur Clément WU, préqualifié, cinquante parts sociales	50
b) Madame Céline WANG, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants ci-avant désignés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. - Monsieur Clément WU, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
2. - La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
3. - Le siège social est établi à L-1916 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Clément WU, Céline WANG, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 29 mai 2012. Relation: CAP/2012/1998. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 31 mai 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012064224/145.

(120090165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

Camel s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 29, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 167.344.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2012060513/11.

(120084680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Green Luxco III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.894.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of the month of May.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

Green Luxco II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of GBP 12,500, in the process of being registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, incorporated on 8 May 2012 by a deed of the undersigned (the "Sole Shareholder"),

represented by Me Florian Bonne, maître en droit, pursuant to a proxy dated 8 May 2012, which proxy will be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a private limited liability company Green Luxco III S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Green Luxco III S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, certificates, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including upstream or cross-stream) or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including upstream or cross-stream) or any other company or entity as the Company may deem fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500) divided into twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

The share capital may be reduced through the repurchase and cancellation of all the shares in issue, within the limits provided for by the law.

Transfer of Shares

Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 6. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers shall be identified with respect to the class they belong to.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call initiated from Luxembourg or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call initiated from Luxembourg or similar means. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote provided that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), a manager may only be represented by a manager of the same class.

The board of managers shall appoint a chairman among its members. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), one of the class B managers shall be appointed chairman of the board. The chairman will preside at all meetings of the board. In his/her absence, the other members of the board will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Company's interest so requires upon call of the chairman or any two managers.

The board of managers shall meet at least quarterly in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty four (24) hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in

writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers can validly deliberate and take decisions only if the majority of the managers are present.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting and shall be held at the Company's registered office.

Managers' resolutions may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation).

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by (i) the sole manager (if there is only one) or as the case may be by (ii) the board of managers or (iii) by any two of the managers acting together, it being understood that in the event of classes of managers, the delegation must be granted by one class A manager and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 7. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 8. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 9. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change the nationality of the Company are to be taken by shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the last Friday of month of June at 12 a.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 10. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31 December 2012.

Art. 11. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 12. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 13. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 14. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 15. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, Green Luxco II S à r.l., and the notary, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the twelve thousand and five hundred (12,500) shares.

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand and five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500) has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.

Extraordinary general meeting

The Sole Shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:
65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. Two classes of managers are created pursuant to Article 7 of the articles of association, being class A managers and class B managers.

3. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name:	Class of manager:	Occupation:	Address:	Born on:	Place of birth:
Gregg Michael Myers	Class A manager	Director of Finance and Accounting	12 E.49 th St, 38 th Floor, New York, NY 10017 USA	17 May 1973	New York, U.S.A.
Mark Lawrence Levitt	Class A manager	Chief Operating Officer	12 E.49 th St, 38 th Floor, New York, NY 10017 USA	19 October 1964	New York, U.S.A.
Hugo Froment	Class B manager	Manager	65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg	22 February 1974	Laxou, France
Andrew Timothy O'Shea	Class B manager	Manager	65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg	13 August 1981	Dublin, Ireland

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in the English language, the said appearing party signed the present original deed together with us, the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le huit mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Green Luxco II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est sis à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de GBP 12,500, sur le point d'être immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, constituée le 8 mai 2012 par acte notarié du sous-signé ("Actionnaire Unique"),

représentée par Me Florian Bonne, maître en droit, en vertu d'une procuration datée du 8 mai 2012. Cette procuration sera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, ès qualité, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Green Luxco III S.à r.l. qui est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Green Luxco III S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et la législation pertinente.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, des prêts, des participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avois. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus upstream ou cross stream) ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéficiaire ou pour le bénéficiaire de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques-uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris horizontalement ou verticalement) ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitative. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société est partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

The capital social peut être réduit par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises, dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure permise par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou effectuer tous acte de disposition et d'administration tombant dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale seront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. A l'égard des tiers, le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance, a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous les actes et toutes les opérations en relation avec la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale, ou tel que prévu dans les présents statuts.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, soit des gérants de classe A et des gérants de classe B. Toute classification de ce type doit être dûment reprise dans le procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires prenant cette décision et les gérants doivent être identifiés en prenant en considération la classe à laquelle ils appartiennent.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique initiée à partir du Luxembourg ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue sous forme de conférence téléphonique initiée à partir du Luxembourg ou d'autres moyens de communication

similaires. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne.

Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter, dans l'hypothèse où l'assemblée générale des actionnaires aurait nommé des gérants de classes différentes (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), un gérant peut uniquement être représenté par un gérant de la même classe.

Le conseil de gérance peut nommer parmi ses membres un président. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des actionnaires aurait nommé des gérants de classes différentes (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), un des gérants de classe B sera nommer le président. Le président présidera à toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, les autres membres du conseil nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion concernée par un vote à la majorité simple des gérants présents ou représentés par procuration à une telle réunion.

Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent sur convocation de président ou tous deux gérants. Le conseil d'administrateur se réunira au moins trimestriellement à Luxembourg.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (en ce compris par voie de représentation). Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des actionnaires aurait nommé des gérants de classes différentes (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute décision du conseil de gérance ne sera valablement prise qu'avec l'accord de la majorité des gérants en ce compris au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés)

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si la majorité des gérants est présente.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera cette réunion et seront tenues au siège de la Société.

Les résolutions des gérants seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que dans l'hypothèse où l'assemblée générale des actionnaires aurait nommé deux classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (en ce compris par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par par (i) le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par (ii) le conseil de gérance ou (iii) par deux gérants agissant ensemble, en étant bien entendu que en cas des différentes classes de gérants, le pouvoir sera accordée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B agissant ensemble (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnablement supportées ou payées par celui-ci en relation avec une revendication, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend impliqué en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes "revendication", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute revendication, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou imminents et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou à un fondé de pouvoir:

- (i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;
- (ii) pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) en cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une revendication, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou du gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la majorité prévue par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés, l'assemblée générale annuelle sera tenue le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 12.00 heures du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, Green Luxco II S.à r.l., et le notaire, celle-ci a souscrit et intégralement payé les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12500) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:
65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Deux classes de gérants sont créées conformément à l'article 7 des statuts, soit des gérants de classe A et des gérants de classe B.
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom:	Classe de gérant:	Occupation:	Adresse:	Né le:	Lieu de naissance:
Gregg Michael Myers	Gérant de classe A	Director of Finance & Accounting	12 E.49 th St, 38 th Floor, New York, NY 10017, USA	17 mai 1973	New York, U.S.A.
Mark Lawrence Levitt	Gérant de classe A	Chief Operating Officer	12 E.49 th St, 38 th Floor, New York, NY 10017 USA	19 octobre 1964	New York, U.S.A.
Hugo Froment	Gérant de classe B	Gérant	65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg	22 février 1974	Laxou, France
Andrew Timothy O'Shea	Gérant de classe B	Gérant	65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg	13 août 1981	Dublin, Ireland

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: F. BONNE - M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 mai 2012. Relation: LAC/2012/21418. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Irène THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le vingt-deux mai de l'an deux mille douze.

Référence de publication: 2012060145/496.

(120084508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Bruni Washington Bidco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.830.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 2 mars 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 2 avril 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012060508/13.

(120084828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Bencorp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 85.466.

Par la présente, je vous informe démissionner avec effet immédiat au jour de la présente, des fonctions d'administrateur de la société anonyme de droit luxembourgeois, BENCORP S.A., établie et ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener, constituée en date du 3 janvier 2002 par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B.85.466.

Me Alain LORANG.

Référence de publication: 2012060509/13.

(120084664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

European Council for Intercultural Education and Training (EuCIET), Association sans but lucratif.

R.C.S. Luxembourg F 7.374.

DISSOLUTION

Assemblée générale extraordinaire

La présidente constate que, suite à une deuxième convocation des adhérents, les conditions pour procéder à une assemblée générale sont remplies aux termes de l'article 21 des statuts de l'association. Le secrétaire général fait le bilan de l'activité de l'association. En conclusion, il observe que EuCIET se trouve dans l'impossibilité de continuer ses activités.

Les comptes de l'exercice en cours sont approuvés et il est donné décharge aux administrateurs. Puisque le passif est supérieur à l'actif, la dissolution de l'association et l'inexistence d'actif à affecter sont votées à l'unanimité.

M. Lorenzen est autorisé en tant que liquidateur à poursuivre le processus de liquidation notamment, à donner suite au recouvrement des créances

Le 15.04.2012.

Signatures

Le secrétaire général / La présidente

Référence de publication: 2012060522/18.

(120085049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Com Met Company, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 161.469.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 février 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 mars 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012060511/13.

(120084724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Caribe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2bis, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 75.749.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 22 septembre 2011

Le siège social de la société est transféré avec effet au 12 octobre 2011 au 2bis, rue Astrid à L-1143 LUXEMBOURG

Pour extrait sincère et conforme
Pour *CARIBE HOLDING S.A.*
D.S. CORPORATION S.A.
Signatures

Référence de publication: 2012060514/13.

(120085363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

BCP Cayman Family OSUM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.209.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés de la Société datées du 24 mai 2012 que:

- (i) Monsieur Robert Friedman a été révoqué en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat;
- (ii) Monsieur Rahul Agarwal, né le 25 janvier 1973 à Dehradun, Inde, résidant professionnellement au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis d'Amérique a été nommé gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 25 mai 2012.

Référence de publication: 2012060641/17.

(120086021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

BCP Cayman V OSUM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.269.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société datées du 24 mai 2012 que:

- (i) Monsieur Robert Friedman a été révoqué en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat;
- (ii) Monsieur Rahul Agarwal, né le 25 janvier 1973 à Dehradun, Inde, résidant professionnellement au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis d'Amérique a été nommé gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 25 mai 2012.

Référence de publication: 2012060642/17.

(120086020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Partners Group Direct Investments 2009 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 142.451.

—
Im Jahre zweitausendundzwölf, den zehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxembourg, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management II S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, Avenue de la Gare, H.G.R. Luxembourg Nummer B140257,

hier ordnungsgemäss vertreten durch HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A., mit Sitz in L-1160 Luxembourg, 16, Boulevard d'Avranches, hier vertreten durch Frau Karyne Regnier, Administrator, Corporate Secretarial Services, geschäftsansässig in Luxembourg,

auf Grund eines Zirkularbeschlusses der Partners Group Management II S.à r.l., welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt bleibt.

Die Komparentin handelt in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Direct Investments 2009 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 55 Avenue de la Gare,

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I - Die Gesellschaft Partners Group Direct Investments 2009 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 55 Avenue de la gare, H.G.R. Luxemburg Nummer B 142.451, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 7. Oktober 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2095 vom 5. November 2008.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 1.067.002,27 (eine Million siebenundsechzigtausend zwei Euro und siebenundzwanzig Cent) eingeteilt in

970.882,87 (neunhundertsechzigtausend achthundertzweiundachtzig Komma siebenundachtzig) Manager-Aktien und 96.119,40 (sechshundertneunzigtausendeinhundertneunzehn Komma vierzig) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,-EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben: Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,-EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1,-EUR zuzüglich Emissionsagio von 999,-EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,-EUR) zuzüglich Emissionsagio von null (0) bis einem (1,-) Euro ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäß Beschluss vom 18. April 2012 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 28.574,- (achtundzwanzigtausend fünfhundertvierundsiebzig Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 2.574 (zweitausendfünfhundertvierundsiebzig) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,-EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999 (neunhundertneunundneunzig Euro), und
- 26.000 (sechshundertsechzigtausend) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,-EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 2.600.000 (zwei Millionen sechshunderttausend Euro) erhalten hat.

VI.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 1.095.576,27 (eine Million fünfundneunzigtausend fünfhundertsechundsiebzig Euro und siebenundzwanzig Cent) eingeteilt in

996.882,87 (neunhundertsechundsiebzigtausend achthundertzweiundachtzig Komma siebenundachtzig) Manager-Aktien und

98.693,40 (achtundneunzigtausendsechshundertdreiundneunzig Komma vierzig) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie."

Englische Version von Artikel, Paragraph b)

Art. 5. Share capital. (paragraph b).

(b) The Corporation has a capital of EUR 1,095,576.27 (one million ninetyfive thousand five hundred and seventy-six Euro and twenty-seven Cent) represented by

996,882.87 (nine hundred and ninety-six thousand eight hundred and eighty-two point eighty-seven) Manager Shares and

98,693.40 (ninety-eight thousand six hundred and ninety-three point forty) Ordinary Shares of a par value of EUR 1.- (one Euro) per Share.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 3.200,- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: K. REGNIER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2012. Relation: LAC/2012/22865. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 31. Mai 2012.

Référence de publication: 2012063980/89.

(120089957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

Camel s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 29, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 167.344.

L'an deux mille douze, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Madame Rachida TAHIRI serveuse, née à Casablanca (Maroc) le 28 février 1975, demeurant à L-1541 Luxembourg, 68. boulevard de la Fraternité,

détentriche de cinquante et une (51) parts sociales.

2.- Madame Ouafae EL MELIANI HAJHOUI, sans profession, née à Fès (Maroc) le 8 mars 1971, demeurant à L-1243 Luxembourg, 63, rue Félix de Blochausen,

détentriche de quarante-neuf (49) parts sociales.

Les comparantes préqualifiées, agissant en leur qualité de seules associées de la société à responsabilité limitée "CAMEL s.à r.l." (numéro d'identité 2012 24 06 726), avec siège social à L-1342 Luxembourg, 51, rue de Clausen, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 167.344, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 février 2012, en voie de publication au Mémorial C,

ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - Cession de parts sociales

Madame Ouafae EL MELIANI HAJHOUI, comparante sub 2.-, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, les quarante-neuf (49) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société "CAMEL s.à r.l.", à Madame Rachida TAHIRI, comparante sub 1.-, qui accepte.

Conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et à l'article 1690 du Code Civil, la société "CAMEL s.à r.l.", ici représentée par sa gérante technique Madame Rachida TAHIRI, préqualifiée et sa gérante administrative Madame Ouafae EL MELIANI HAJHOUI, préqualifiée, déclare accepter la présente cession.

La cessionnaire se trouve subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

La cessionnaire participera aux bénéfices et pertes à partir de ce jour.

La cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part de la cédante.

Après la prédite cession, les cent (100) parts sociales appartiennent pour la totalité à Madame Rachida TAHIRI, préqualifiée.

II. - Assemblée générale extraordinaire

Ensuite Madame Rachida TAHIRI, seule associée de la société "CAMEL s.à r.l." a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de fixer désormais l'adresse de la société à L-1260 Luxembourg, 29, rue de Bonnevoie.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. Alinéa 1^{er}** . La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées, d'un établissement de restauration et d'un établissement d'hébergement."

Troisième résolution

L'associée unique décide d'accepter les démissions de Madame Rachida TAHIRI comme gérante technique et de Madame Ouafae EL MELIANI HAJHOJ comme gérante administrative et de leur donner décharge de leurs fonctions.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de nommer Madame Rachida TAHIRI, préqualifiée, en qualité de gérante unique, pour une durée indéterminée. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

Déclaration

La comparante sub 1.- déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, et suite à la cession de parts qui précède, être le bénéficiaire actuel réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: TAHIRI, EL MELIANI HAJHOJ, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 26 avril 2012. Relation: CAP/2012/1556. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 16 mai 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012060512/67.

(120084674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Construction Bâtiment Habitat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4967 Clemency, 47, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 161.472.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner, à compter de ce 23 mai 2012, de mes fonctions de gérant technique que j'exerce depuis le 16/02/2012.

Arlon, le 23 mai 2012.

BADIBANGA MUSAMPA Jean-Felix.

Référence de publication: 2012060516/10.

(120085222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Créaforme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 124, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 109.235.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, résidence à Esch/Alzette, en date du 1^{er} mars 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 2 avril 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012060517/13.

(120084709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Lion/Niagara Luxembourg I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 205.404,63.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.651.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil de Gérance du 17 avril 2012

En date du 17 avril 2012, le conseil de gérance de la Société a décidé comme suit:

- D'élire Monsieur Richard Brekelmans, gérant de catégorie B de la Société, en tant que Président du Conseil de Gérance, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- D'élire Monsieur Johan Dejans, gérant de catégorie B de la Société, en tant que Vice-Président du Conseil de Gérance, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012060536/18.

(120085441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

**Elix Holdings Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. NIH Gamma Management S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.353.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 mars 2012, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 avril 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012060519/14.

(120084816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

BCP Cayman V-A OSUM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.271.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société datées du 24 mai 2012 que:

- (i) Monsieur Robert Friedman a été révoqué en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat;
- (ii) Monsieur Rahul Agarwal, né le 25 janvier 1973 à Dehradun, Inde, résidant professionnellement au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis d'Amérique a été nommé gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 25 mai 2012.

Référence de publication: 2012060643/17.

(120086019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Eurocrane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3377 Leudelange, 2, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 105.880.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 mars 2012, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 avril 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012060524/13.

(120084761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

FC BC Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.698.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 mars 2012, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 avril 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012060525/13.

(120084757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

FS Management 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 168.226.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 mars 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 avril 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012060527/13.

(120084793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Ankar Capital Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.289.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 3 avril 2012

En remplacement de Madame Adela IANCU, gérante de classe B démissionnaire, Monsieur Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né à Dublin (Irlande), le 13 août 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24.05.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Ankar Capital Holdings Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012060582/15.

(120085477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

FS Management 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 168.227.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Martre Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 mars 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 avril 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2012060528/13.

(120084784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

**Invex, S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,
(anc. Invex S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 65.767.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 décembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 mai 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2012060533/14.

(120084746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Kaiserkarree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 135.140.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 mars 2012, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 avril 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2012060535/13.

(120084760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Morgan Stanley Lyra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 132.601.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 16 février 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 mars 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2012060540/14.

(120084752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Lion/Visor Lux 2, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 29.529.107,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.536.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil de Gérance du 17 avril 2012

En date du 17 avril 2012, le conseil de gérance de la Société a décidé comme suit:

- D'élire Monsieur Richard Brekelmans, gérant B de la Société, en tant que Président du Conseil de Gérance, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- D'élire Monsieur Johan Dejans, gérant B de la Société, en tant que Vice-Président du Conseil de Gérance, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012060537/18.

(120085458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

McWane Luxembourg Solberg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.876.

—
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 février 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 mars 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012060539/13.

(120084731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Orient-Express Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.684.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique prise en date du 22 mai 2012 que:

M. Filip BOYEN, résidant professionnellement au 1st Floor Shackleton House, 4 Battle Bridge Lane, SE1 2HP Londres, Angleterre, a été nommé en qualité de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 22 mai 2012 et pour une durée indéterminée.

M. Martin O'GRADY, résidant professionnellement au 1st Floor Shackleton House, 4 Battle Bridge Lane, SE1 2HP Londres, Angleterre, a été nommé en qualité de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 22 mai 2012 et pour une durée indéterminée.

Il est également à noter que:

M. Paul WHITE, résidant professionnellement au 49 Danbury Street, GB - N18LE Londres, Angleterre a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A de la société avec effet à dater du 18 juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 31 mai 2012.

*Pour la Société**Un gérant*

Référence de publication: 2012063290/23.

(120088975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

MEIF II Germany Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 120.961.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 mars 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 avril 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2012060542/13.

(120084700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

MEIF Luxembourg Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 100.412.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 mars 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 avril 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2012060543/13.

(120084698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Nabbe Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 160.373.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 mars 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 avril 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2012060544/13.

(120084807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Alcyone Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 129.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2012.

Pour *ALCYONE INVESTMENT SICAV*
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Agent Domiciliaire
Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE
Directeur / -

Référence de publication: 2012060599/15.

(120086204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Socom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 49.898.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Foetz, extraordinairement en date du 10 mai 2012 à 10.00 heures

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Claude MACK et de Monsieur François LINGEN de leur poste d'administrateur.

L'assemblée ratifie la décision du conseil d'administration du 28 novembre 2011 de ne pas pourvoir à leur remplacement.

Conformément à l'article 6 des statuts et l'article 60 de la loi du 10 août 1915, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion des affaires de la société ainsi que la représentation de la société à Monsieur Marcel COLBACH, né le 18.08.1967 à Luxembourg (L) et demeurant à L-7244 Bereldange, 36, rue de la Paix. Il portera le titre d'administrateur-délégué et pourra engager valablement la société par sa signature conjointe avec celle d'un autre administrateur.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé FIDEWA AUDIT S.A. est remplacé par la société Fidewa-Clar S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 155.324, avec siège social à L-3364 Leudelage, 2, rue du Château d'Eau. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2012063410/23.

(120089518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Sapphire (Harlow) Nominee Limited, Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 13.629.158,00.**

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 168.870.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of December, before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EPISO Holding 15 S.à r.l., a private limited liability (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.406,

being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Sapphire (Harlow) Nominee Limited, a limited company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, United Kingdom, registered with the Companies House under number 04126028 (the Company),

represented by Mr Gianpiero SADDI, with professional address in , by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. that one hundred percent (100%) of the share capital of the Company is represented at the present meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of its agenda hereinafter reproduced;

II. that by a resolution of the sole director of the Company validly adopted on December 21, 2011, the Company resolved to transfer its principal establishment and central administration (but not the registered office) from the United Kingdom to the Grand Duchy of Luxembourg effective as of the date hereof;

III. that it results from the balance sheet of the Company, that, as of September 30, 2011, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital (and share premium if any) of the Company, a copy of such balance sheet, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

IV. that it further results from a certificate dated December 21, 2011, issued by the management of the Company that among others the net asset value of the Company is estimated to be at fourteen million two hundred seventeen thousand seven hundred one British Pounds (GBP 14,217,701.-) and that since the date of the balance sheet and as of today no

material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the balance sheet of September 30, 2011, has become materially incorrect and does not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof. A copy of such certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

V. that the agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the principal establishment and central administration (but not the registered office) of the Company from the United Kingdom to the Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect;
2. Approval of the opening balance sheet of the Company as a Luxembourg company;
3. Setting of the principal establishment and central administration (but not the registered office) at 16, avenue Pasteur, L2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
4. (i) Acknowledgment that the Company remains domiciled in the United Kingdom and therefore continues to be validly incorporated under the laws of England and Wales and has a second domicile in the Grand Duchy of Luxembourg, and, for the purpose of article 159 of the Luxembourg companies law of August 10, 1915, as amended, it has obtained the Luxembourg nationality (ii) Approval that the Company shall operate in Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) and amendment to the Company's articles of association;
5. Confirmation of the appointment of the director currently in office for an unlimited period; appointment of Jean-Philippe Fiorucci and Bruno Bagnouls as Management Board members of the Company for an unlimited period.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the principal establishment and central administration (but not the registered office) of the Company from the United Kingdom to the Grand-Duchy of Luxembourg with immediate effect as of the present notarial deed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the opening balance sheet of the Company as a Luxembourg company as of September 30, 2011.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to set the principal establishment and central administration (but not the registered office) at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Fourth resolution

The Sole Shareholder acknowledges that (i) although the Company remains domiciled in the United Kingdom and therefore continues to be validly incorporated under the laws of England and Wales, the Company now has its second domicile in the Grand Duchy of Luxembourg and (ii) pursuant to article 159 of the Luxembourg companies law of August 10, 1915, as amended, the Company has obtained the Luxembourg nationality and is subject to the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

The Sole Shareholder resolves that the Company shall operate in Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) and to proceed to the amendment of its articles of association. The articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

THE COMPANIES ACTS 1985 AND 1989
COMPANY LIMITED BY SHARES
ARTICLES OF ASSOCIATION
OF
SAPPHIRE (HARLOW) NOMINEE LIMITED

1. Definitions and Interpretation.

1.1 In these Articles:

- «the Act» means the Companies Act 2006 as amended, consolidated or re-enacted from time to time,
- «Articles» means these articles of association as amended from time to time,
- «Business Day» means a day (other than Saturday or Sunday) on which banks are open for business in London,
- «Clear Days» means in relation to a period of notice, that period excluding the day when the notice is given or deemed to be given and the day for which it is given or on which it is to take effect,
- «Director» means a Director from time to time of the Company,
- «Executed» includes any mode of execution,
- «Holder» means in relation to a share, the member whose name is entered in the register of members as the holder of that share,
- «Office» means the registered office of the Company from time to time,

«person with mental disorder» means a person who is, or may be, suffering from mental disorder and either

(a) he is admitted to hospital in pursuance of an application for admission for treatment under the Mental Health Act 1983 or, in Scotland, an application for admission under the Mental Health (Scotland) Act 1960, or

(b) an order is made by a court having jurisdiction (whether in the United Kingdom or elsewhere) in matters concerning mental disorder for his detention or for the appointment of a receiver, curator bonis or other person to exercise powers with respect to his property or affairs,

«Seal» means the common seal of the Company,

«Secretary» means the secretary of the Company or any other person appointed to perform the duties of secretary of the Company, including a joint, assistant or deputy secretary,

«Table A» means the regulations set out in Table A to the Companies Act 1985,

«United Kingdom» means Great Britain and Northern Ireland.

1.2 In these Articles, unless the context otherwise requires:

1.2.1 references to persons include references to natural persons and corporations,

1.2.2 words and expressions defined in the Act shall bear the same meanings in these Articles (including those parts of the regulations of Table A which form part of these Articles (but excluding any statutory modification of the Act not in force when these Articles became binding on the Company and words and expressions expressly defined in these Articles),

1.3 In these Articles

1.3.1 the headings are included for convenience only and do not affect the construction of these Articles,

1.3.2 words denoting the singular include the plural and vice versa; and

1.3.3 words denoting one gender include any other gender.

1.4 Where an ordinary resolution of the Company is expressed to be required for any purpose, a special or extraordinary resolution is also effective for that purpose and, where an extraordinary resolution is expressed to be required for any purpose, a special resolution is also effective for that purpose.

2. Table A. Save to the extent that they are modified by or otherwise inconsistent with the express provisions of these Articles, the regulations contained in Table A to the Companies Act 1985, shall form part of the Articles of the Company.

3. Denomination - Registered office - Private company.

3.1 The name of the Company is “Sapphire (Harlow) Nominee Limited» (the Company). The Company is a limited liability company governed (i) by the laws of England and Wales that are applicable to companies which are incorporated in and have their registered office in England and Wales and (ii) by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (in particular the law of August 10,1915 on commercial companies, as amended) with regard to the principal establishment and central administration of the Company.

3.2 The Company’s registered office is established at 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, United Kingdom and the Company’s principal establishment and central administration are established at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3.3 The Company is a private company within the meaning of section 4 of the Act and accordingly no shares in or debentures of the Company shall be offered to the public (whether for cash or otherwise) and the Company shall not allot or agree to allot (whether for cash or otherwise) any shares in or debentures of the Company with a view to all or any of those shares or debentures being offered for sale to the public.

4. Share capital.

4.1 Subject to the provisions of the Act and without prejudice to Article 3.2 the Company may:

4.1.1 issue shares which are to be redeemed or are liable to be redeemed at the option of the Company or the Shareholder on such terms and in such manner as may be provided by the Articles,

4.1.2 purchase its own shares (including any redeemable shares) or enter into such agreement (contingent or otherwise) in relation to the purchase of its own shares on such terms and in such manner as may be approved by such resolution as is required by the Act, and

4.1.3 to the extent permitted under the Act, make a payment in respect of the redemption or purchase of any of its shares (including any redeemable shares) otherwise than out of distributable profit of the Company or the proceeds of a fresh issue of shares.

4.2 Unless the Directors are specifically authorised to do so in accordance with section 551 of the Act, no share is to be issued:

4.2.1 for less than the aggregate of its nominal value and any premium to be paid to the Company in consideration for its issue;

4.2.2 to two or more persons as joint holders.

4.3 The Directors shall not be required to have regard to sections 561 and 562 (inclusive) of the Act, which sections shall be excluded from applying to the Company.

4.4 The Company may not exercise a power to sub-divide, consolidate or divide its share capital under section 618 of the Act.

4.5 The share capital of the Company is set at thirteen million six hundred twenty-nine thousand one hundred fifty-eight British Pound (GBP 13,629,158) represented by thirteen million six hundred twenty-nine thousand one hundred fifty-eight (13,629,158) ordinary shares having a par value of one British Pound (GBP 1) each.

5. Transfer and transmission of shares.

5.1 The Directors may, in their absolute discretion and without assigning any reason, decline to register any transfer or any share. The Directors may also refuse to register a transfer unless

5.1.1 it is lodged at the office or at such other place that the Directors may appoint and is accompanied by the certificate for the shares to which it relates and such other evidence as the Directors may reasonably require to show the right of the transferor to make the transfer,

5.1.2 it is in respect of only one class of shares, and

5.1.3 it is in favour of not more than one transferee.

5.2 No share shall be transferred to any infant, bankrupt or person with mental disorder.

5.3 The Directors may at any time give notice requiring a person becoming entitled to a share in consequence of the death or bankruptcy of a member to elect either to become the holder of the share or to have some person nominated by him registered as the transferee and if the notice is not complied with within 90 days the Directors may after such time withhold payment of all dividends, bonuses or other monies payable in respect of the share until the requirements of the notice have been complied with.

5.4 Regulation 31 of Table A shall be modified accordingly.

6. Variation of rights.

6.1 If at any time the share capital is divided into different class of shares, the rights attached to any class may, whether or not the Company is being wound up, be modified, varied or abrogated with the consent in writing of the holder or holders of not less than three fourths in nominal value of the issued shares of that class or with the sanction of an extraordinary resolution passed at a separate general meeting of the holders of the shares of the class.

6.2 To every share separate general meeting the provisions of these regulations relating to general meetings shall apply, except that the quorum shall be (where all the shares of that class are held by one person) that person and (in any other case) two persons holding or representing by proxy at least one third of the issued shares of the class and that any holder of shares of the class present in person or by proxy may demand a poll.

6.3 The rights conferred upon the holders of the shares of any class issued with preferred or other rights shall not, unless otherwise expressly provided by the terms of issue of the shares of that class, be deemed to be varied by the creation or issue of further shares ranking *pari passu* with them.

7. General meetings.

7.1 An annual general meeting and an extraordinary general meeting called for the passing of a special or elective resolution shall be called by at least 21 clear days' notice. All other extraordinary general meetings shall be called by at least 14 clear days' notice but a general meeting may be called by shorter notice if it is so agreed:

7.1.1 In the case of an annual general meeting, by all the members entitled to attend and vote at the meeting, and

7.1.2 In the case of any other meeting by the majority in number of the members having a right to attend and vote being a majority together holding not less than 95 per cent in nominal value of the shares giving that right.

7.2 The notice shall specify the time and place of the meeting and the general nature of the business to be transacted and, in the case of an annual general meeting, shall specify the meeting as such.

7.3 Subject to the provisions of the Articles and to any restrictions imposed on any shares, the notice shall be given to all the members, to all persons entitled to a share in consequence of the death or bankruptcy of a member and to the Directors and auditors of the Company.

7.4 A poll may be demanded at any general meeting by the chairman or by any member present in person or by proxy and entitled to vote at the meeting.

7.5 If the Company only has one member, then such member, present in person or by proxy or, if a corporate member, by its duly authorised representative, shall be a quorum.

7.6 If within half an hour after the time appointed for the meeting a quorum is not present, or if during a meeting a quorum ceases to be present, the meeting

7.6.1 if convened upon the requisition of members, shall be dissolved, or

7.6.2 if convened otherwise than upon the requisition of members, shall stand adjourned until the same day in the next week at the same time and place or such other day, time and place at the Directors may determine, and if at the adjourned meeting a quorum is not present or ceases to be present, then the member or members present shall be a quorum.

7.7 A Director shall, notwithstanding that he is not a member, be entitled to receive notices of and attend and speak at any general meeting and at any separate meeting of the holders of any class of shares in the Company.

7.8 If the Company only has one member and such member takes any decision which may be taken by the Company in general meeting and which has effect as if agreed by the Company in general meeting, then such member shall (unless that decision is taken by way of a written resolution) provide the Company with a written record if that decision.

7.9 In the case of an equality of votes, whether on a show of hands or on a poll, the chairman shall not be entitled to a casting vote.

7.10 A resolution in writing executed by all the members of the Company entitled to receive notice of and to attend and vote at a general meeting or by their duly appointed proxies or attorneys:

7.10.1 shall be as valid and effectual as if it had been passed at a general meeting of the Company duly convened and held, and

7.10.2 any such resolution in writing may be contained in one document or in several documents in the same terms each executed by one or more of the members or their proxies or attorneys and execution in the case of a body corporate which is a member shall be sufficient if made by a Director of such body corporate or by its duly authorised representative.

8. Votes of members.

8.1 An instrument appointing a proxy shall be in writing executed by or on behalf of the appointor (or, if a corporation, under the hand of the duly authorised officer of the corporation) and shall be in such form as the Directors may determine or, failing such determination, in any usual form.

8.2 The appointment of a proxy shall not be valid and the proxy named in the instrument shall not be entitled to vote at this meeting unless the instrument appointing the proxy, together with any authority under which it is executed or a copy of such authority certified notarially or in some other way approved by the Directors:

8.2.1 is deposited at the office (or such other place within the United Kingdom as is specified in the notice convening the meeting or in any instrument of proxy sent out by the Company in relation to the meeting) not later than 48 hours before the time for holding the meeting or adjourned meeting at which the person named in the instrument proposes to vote or,

8.2.2 in the case of a poll taken more than 48 hours after it is demanded, is deposited as specified in Article 8.2.1 after the poll has been demanded and not less than 24 hours before the time appointed for the taking of the poll, or

8.2.3 where the poll is not taken forthwith but is taken not more than 48 hours after it is demanded, is delivered to the chairman or to the secretary or to any other Director at the meeting at which the poll is demanded.

9. Directors. The number of the Directors shall be determined by the Company in general meeting but unless and until so determined there shall be no maximum number of Directors and the minimum number of Directors shall be one.

10. Powers of directors.

10.1 Without prejudice to the powers conferred by regulation 70 of Table A, the Directors may establish and maintain, or procure the establishment and maintenance of any pension or superannuation terms (whether contributory or otherwise) for the benefit of, and give or procure the giving of donations, gratuities, pensions, allowances and emoluments to, any persons (including Directors and other officers) who are or were at any time in the employment or service of the Company, or of any undertaking which is or was a subsidiary in the taking of the Company or allied to or associated with the Company or any such subsidiary undertaking, or of any other predecessor in the business of the Company or of any other such undertaking of the spouses, without widowers, families, and dependants of any such persons and may payments to, for or towards the insurance of or provide benefits otherwise for any such persons.

10.2 Without prejudice to the provisions of regulations 70 of Table A and of Article 18 and subject to the provisions of the Act, the Directors shall have power to purchase and maintain insurance at the extent of the Company for or for the benefit of any person who are or were at any time:

10.2.1 Directors, officers, employees or auditors of the Company or of any other Company which is its holding Company, or in which the Company or such holding Company has any interest whether direct or indirect, or which is in any way allied to or associated with the Company or such holding Company, or of any subsidiary of the taking of the Company, or such other Company,

10.2.2 trustees of any pension fund in which employees of the Company or any other such Company or subsidiary undertaking are interested, including (without prejudice to the generality of the forgoing insurance against any liability incurred by such persons in respect of any act or omission in the actual or purported exercise, execution and or discharge of their powers of duties and or otherwise in relation to their duties, powers of offices, in relation to the Company or any other such Company, subsidiary undertaking or pension fund.

11. Appointment and retirement of directors.

11.1 The Directors of the Company shall not retire by rotation, regulation 88 of Table A shall be modified accordingly.

11.2 The Directors may appoint any person or persons, who are willing to act to be Directors of the Company either to fill a vacancy or additional Directors provided that the appointment does not cause the number of Directors to exceed any number fixed by or in accordance with these articles as the maximum number of Directors.

12. Disqualification and removal of directors.

12.1 The office of the Director shall be vacated if

12.1.1 he ceases to be a Director by virtue of any provision of the Act or he becomes prohibited by Law from being a Director, or

12.1.2 he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

12.1.3 he is a person with mental disorder, or

12.1.4 he resigns his office by notice of writing to the Company, or

12.1.5 he is removed from office under section 168 of the Act or by extraordinary resolution of the Company, or

12.2 No person shall be disqualified from being or becoming a Director of the Company by reason of his attaining or having attained the age of 70 years or any other age.

13. Directors interest.

13.1 The Director who is in any way either directly or indirectly interested in the contracts or arrangement or propose contract or arrangement with the Company:

13.1.1 shall declare the nature of its interest at a meeting of the Directors in accordance with section 177 or 182 of the Act,

13.1.2 subject to such disclosure, shall be entitled to vote in respect of any contract or arrangement in which he is interested and if he shall do so his vote shall be counted and he may be taking into account in ascertaining whether the quorum is present.

14. Proceedings of directors.

14.1 The quorum for the transaction of the business of the Directors shall, except when one Director only is in the office, be two. When one Director only is in office he shall have and may exercise all power and authorities in and over the affairs of the Company as are conferred on Directors by the articles.

14.2 In the case of an equality of votes the chairman shall have a second or casting vote.

14.3 A resolution in writing executed by all the Directors (including a sole Director) entitled to receive notice of the meeting of Directors or of the committee of Directors shall be as valid and effectual as if it had been passed at the meeting of Directors (at the case maybe) committee of Directors duly convened and held and maybe contained in one document or several documents in the same terms and executed by one or more Directors.

14.4 Provided that due notice of such telephone conference call has been given as would be required for notice of the meeting of the Directors or (at the case maybe a committee Directors), a telephone conference call during which a quorum of the Directors for the purposes of the business intended to be conducted at that meeting participates in the call shall be deemed to be a meeting of the Directors or (as the case may be) a committee of the Directors so long as all those participating can hear and speak to each others throughout the call. A resolution passed by the Directors at such a meeting shall be as valid as it would have been passed at an actual meeting duly convened and held.

14.5 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) Directors.

15. Execution of documents. Where the Act so permits an instrument signed by one Director and the secretary or by two Directors and express to be executed by the Company as a deed shall have the same effect as if executed under the seal, provided that no instrument shall be so assigned which makes it cleared on its face that it is intended by the person or persons making it to have effect as a deed without the authority of the Directors or of the committee authorised by the Directors in that behalf.

16. Dividends.

16.1 The Directors may deduct from any dividend payable on or in respect of the share all sums of money presently payable by the holder to the Company on any account whatsoever.

16.2 The payment by the Directors of any unclaimed dividend or other monies payable on or in respect of the shares into a separate account shall not constitute the Company a trustee in respect of such monies. Any dividend unclaimed after a period of 12 years from the date when it became due for payment shall be forfeited and cease to remain owing by the Company.

17. Notices.

17.1 All notices given to or by any person to the articles shall be in writing except that notice calling the notice of the Director might not be in writing. Notice may be given personally or by letter. The address for service of the Company shall be the office or such other place as the Directors may appoint. The address for service for each member shall be his registered address within the United Kingdom or such other address within the United Kingdom for service as the addressee may from time to time notify to the Company for the purposes of this article. In the absence of such address, the member shall not be entitled to receive from the Company notice of any meeting.

17.2 Notices will be deemed to be received

17.2.1 If personally delivered at the time of delivery and, improving service, it shall be sufficient to produce a receipt for the notice signed by and on behalf of the addressee, and

17.2.2 If by a letter, at noon two business days after such letter was posted and, improving service, it shall be sufficient to prove that the letter was properly stamped first class, addressed and delivered to the postal authorities.

18. Indemnity. Subject to the provisions of and so far as may be permitted by the Act, but without prejudice to any indemnity to which a Director may otherwise be entitled, every Director, secretary or manager of the Company shall be entitled to be indemnified out of the assets of the Company against all liabilities, costs, expenses, incurred or sustained by him in the execution and discharge of his duty. Regulation 118 of Table A shall be extended accordingly.

19. Transfer of shares pursuant to charge. Notwithstanding anything contained in these Articles, the Directors shall not decline to register any transfer of shares, nor may they sustain registration thereof where such transfer is executed by or to The Governor and the Company of the Bank of Scotland to whom such shares have been charged by way of security, or by or to any nominee of the governor and Company of the Bank of Scotland, pursuant to a charge over shares in favour of the governor and the Company of the Bank of Scotland or the power of sales under such security, and a certificate by an official of the governor and Company of the Bank of Scotland that the shares were so charged and the transfer was so executed shall be conclusive evidence of such act.

20. Corporate object.

20.1 The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

20.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

20.3 The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

20.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

21. Applicable law. The Company is governed by the Luxembourg law dated August 10, 1915 as amended, with regard to the principal establishment and central administration of the Company. The Company is formed for an unlimited period of time.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to confirm the appointment as Management Board member of Yves Barthels, born on October 10, 1973 in Luxembourg residing professionally at 16, avenue Pasteur, L2310 Luxembourg, and to appoint the following persons as Management Board members of the Company for an unlimited period:

- Mr Jean-Philippe FIORUCCI, born on June 8, 1972 in Villerupt (France), residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

- Mr. Bruno BAGNOULS, manager, born on May 9, 1971 in Nancy (France) residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately EUR 6,000.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the parties' request, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trentième jour du mois décembre, par-devant nous, Maître Martine Scheffer de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EPISO Holding 15 S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 157.406;

étant l'associé unique (l'«Associé unique») de Sapphire (Harlow) Nominee Limited, société à responsabilité limitée régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, dont le siège social est établi au Royaume-Uni, 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, dûment immatriculée auprès des autorités compétentes (Companies House) sous le numéro 04126028 (la «Société»);

représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme précisé ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit; à savoir:

I. que cent pour cent (100%) du capital social de la Société est représenté à la présente assemblée, laquelle est dès lors valablement constituée et peut valablement statuer sur les points figurant à son ordre du jour, dont la teneur est précisée ci-après;

II. qu'en vertu d'une résolution de l'associé unique de la Société, valablement adoptée le 21 décembre 2011, la Société a décidé de transférer son établissement principal et son administration centrale (mais pas son siège social) du Royaume-Uni au Grand-Duché de Luxembourg à compter de la date du présent acte;

III. qu'il résulte du bilan de la Société qu'à compter du 30 septembre 2011, l'actif net de la Société correspond au moins à la valeur du capital social (prime d'émission éventuelle incluse) de la Société, qu'une copie dudit bilan, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte et sera soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement;

IV. que, par ailleurs, au vu d'un certificat daté du 21 décembre 2011, émis par la gérance de la Société, il résulte notamment que la valeur nette de la Société est estimée à quatorze millions deux cent dix-sept mille sept cent une livres Sterling (GBP 14.217.701) et que depuis la date du bilan jusqu'à ce jour aucun changement notable n'est intervenu dans l'activité et les opérations de la Société qui aurait eu pour effet de rendre sensiblement inexacts les états financiers du 30 septembre 2011 de sorte qu'ils ne refléteraient pas une vision réelle et correcte de la situation de la Société à la date des présentes. Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, une copie dudit certificat restera annexée au présent acte et sera soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement;

V. que l'ordre du jour de l'assemblée s'établit comme suit:

1. Transfert de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société (mais pas de son siège social) du Royaume-Uni au Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat;

2. Approbation du bilan d'ouverture de la Société en tant que société de droit luxembourgeois;

3. Implantation de l'établissement principal et de l'administration centrale (mais pas du siège social) au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

4. (i) Constatation que la Société reste domiciliée au Royaume-Uni, qu'elle demeure, partant, une société de droit britannique valablement constituée en vertu des lois d'Angleterre et du Pays de Galles, qu'elle possède un second domicile au Grand-Duché de Luxembourg et que, en vertu de l'article 159 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et ses modifications ultérieures, la Société a obtenu la nationalité luxembourgeoise; (ii) Approbation que la Société exercera ses activités au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée et qu'elle modifiera ses statuts à cet effet.

5. Reconduction du mandat du gérant actuellement en fonction pour une durée indéterminée; nomination de Messieurs Jean-Philippe Fiorucci et Bruno Bagnouls en qualité de membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée.

Première résolution

L'Associé unique décide de transférer l'établissement principal et l'administration centrale de la Société (mais pas son siège statutaire) du Royaume-Uni au Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat à compter de la date du présent acte notarié.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide d'approuver le bilan d'ouverture de la Société en tant que société de droit luxembourgeois tel qu'établi à la date du 30 septembre 2011.

Troisième résolution

L'Associé unique décide d'implanter l'établissement principal et l'administration centrale de la Société (mais pas son siège statutaire) au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Quatrième résolution

L'Associé unique prend acte que (i) bien que la Société reste domiciliée au Royaume-Uni et qu'elle demeure partant une société de droit britannique valablement constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, elle possède désormais un second domicile au Grand-Duché de Luxembourg et que (ii) en vertu de l'article 159 de la loi luxembour-

geoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, la Société a obtenu la nationalité luxembourgeoise et est assujettie partant aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

L'Associé unique décide que la Société exercera ses activités au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée et qu'elle procédera à la modification de ses statuts. Les statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

LOIS SUR LES SOCIETES DE 1985 ET 1989
("THE COMPANIES ACTS 1985 AND 1989")
STATUTS D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE DENOMMEE
SAPPHIRE (HARLOW) NOMINEE LIMITED

1. Définitions et Interprétation.

1.1 Dans les présents statuts, les expressions et les mots suivants ont la signification qui est précisée ci-après:

«la Loi» la loi sur les sociétés (Companies Act) de 2006 ainsi que toutes modifications, consolidations et remises en vigueur successives;

«Statuts» les statuts de la Société et leurs modifications successives;

«jour ouvré» tous les jours (à l'exception des samedis et dimanches) pendant lesquels les banques londoniennes sont ouvertes;

«jours francs» dans le cadre d'un délai de préavis, la période qui va du jour, exclu, où le préavis est signifié, ou est considéré comme tel, et le jour pour lequel il est donné ou auquel il doit prendre effet;

«Gérant» un gérant de la Société;

«Signé» fait référence à tout mode de signature;

«Détenteur» (d'une part sociale), la personne dont le nom est inscrit au registre des associés comme étant le détenteur de cette part sociale;

«Siège» le siège social statuaire de la Société;

«Personne atteinte de troubles mentaux» toute personne atteinte ou susceptible d'être atteinte de troubles psychiques et qui:

(c) a été hospitalisée à la suite d'une demande d'admission pour traitement au sens de la loi sur la santé mentale (Mental Health Act) de 1983 ou, pour l'Écosse, d'une demande d'hospitalisation au sens de la loi écossaise sur la santé mentale (Mental Health Act) de 1960, ou

(d) fait l'objet d'une mesure judiciaire rendue par un tribunal compétent (au Royaume-Uni ou partout ailleurs) en matière d'aliénation mentale et de troubles psychiques, en vue du placement en structure fermée de la personne en question ou de la désignation d'un administrateur judiciaire, un curateur (curator bonis) ou de toute autre personne mandatée à administrer ses biens et ses affaires;

«Sceau» le sceau officiel de la Société;

«Secrétaire» le secrétaire ou toute autre personne, tels qu'un assistant, un secrétaire suppléant ou un vice-secrétaire, nommée et mandatée pour exercer les fonctions de secrétaire de la Société;

«Tableau A» les dispositions réglementaires définies au Tableau A annexé à la loi sur les sociétés (Companies Act) de 1985;

«Royaume-Uni» la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord.

1.2 Dans le cadre des présents statuts, hormis lorsque le contexte suggère une lecture différente:

1.2.1 toute référence à une personne s'applique indifféremment aux personnes physiques et morales;

1.2.2 Les mots et les expressions définis dans la Loi revêtent la même signification lorsqu'ils sont utilisés dans les présents Statuts, y compris les dispositions réglementaires du Tableau A qui font partie intégrante des Statuts (à l'exception de toute modification statutaire de la Loi qui n'aurait pas été en vigueur lorsque les présents Statuts sont devenus opposables à la Société et des expressions et mots définis expressément dans les Statuts);

1.3 Dans les présents statuts:

1.3.1 les titres et intitulés ne sont mentionnés que pour faciliter la lecture du document et n'ont aucune incidence sur l'interprétation des Statuts;

1.3.2 Les mots utilisés au singulier comprennent également le pluriel et vice versa; et

1.3.3 Les mots qui font référence à l'un ou l'autre sexe incluent l'ensemble des genres.

1.4 Toute décision nécessitant une résolution ordinaire de la Société peut être valablement adoptée par une résolution spéciale ou une résolution extraordinaire; de même, une décision nécessitant une résolution extraordinaire sera valablement adoptée par une résolution spéciale.

2. Tableau A. Hormis modification ultérieure ou incohérence avec les dispositions statutaires, les règles du Tableau A annexé à la Loi sur les sociétés (Companies Act) de 1985 font partie intégrante des Statuts de la Société.

3. Dénomination - Siège social - Société privée (Private Company).

3.1 La dénomination de la Société est «Sapphire (Harlow) Nominee Limited» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée (limited liability company) régie (i) par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles applicables aux sociétés constituées et dont le siège social est établi en Angleterre et au Pays de Galles et (ii) par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée) pour ce qui est de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société.

3.2 Le siège social de la Société est établi au 33, Jermyn Street, Londres SW1Y 6DN, Royaume Uni et l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3.3 La Société est une private company (société privée) au sens de l'article 4 de la Loi et, de ce fait, aucune part sociale ou obligation de la Société ne sera offerte au public (soit contre des espèces soit autrement), de même la Société ne procédera ni n'acceptera de procéder (tant contre des espèces qu'autrement) à une quelconque attribution de parts sociales ou d'obligations de la Société dans la perspective d'une mise en vente, même partielle, sur le marché.

4. Capital social.

4.1 Sous réserve des dispositions de la Loi et sans préjudice de l'article 3.2, la Société peut:

4.1.1 émettre des parts sociales pouvant être rachetées ou susceptible de l'être à l'initiative de la Société ou de l'Associé aux conditions et selon les modalités prévues aux présents Statuts;

4.1.2 acheter ses propres parts sociales (qu'il s'agisse de parts sociales rachetables ou non) ou passer une quelconque convention (connexe ou non) ayant trait à l'acquisition de ses propres parts sociales aux conditions et selon les modalités approuvées par une résolution conforme aux prescriptions de la Loi; et

4.1.3 dans les limites autorisées par la Loi, effectuer tout paiement en rapport avec l'achat ou le rachat de ses propres parts sociales (rachetables ou non), autre que le versement d'un bénéfice distribuable de la Société ou le versement du produit d'une récente émission de parts sociales.

4.2 Sauf lorsque les Gérants y sont expressément autorisés conformément aux dispositions de l'article 551 de la Loi, aucune part sociale ne peut être émise:

4.2.1 pour une valeur inférieure à sa valeur nominale majorée de la prime d'émission éventuelle à payer à la société en contrepartie de son émission;

4.2.2 au bénéfice de deux ou plus personnes en qualité de co-détenteurs.

4.3 Les gérants ne doivent pas tenir compte des articles 561 et 562 (inclus) de la Loi, dont les dispositions ne s'appliquent pas à la Société.

4.4 La Société n'a pas le pouvoir de diviser, subdiviser ou consolider son capital social au sens de l'article 618 de la Loi.

4.5 le capital social de la Société est fixé à treize million six cent vingt-neuf mille cent cinquante-huit livres sterling (GBP 13,629,158). Il est représenté par treize million six cent vingt-neuf mille cent cinquante-huit (13,629,158) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

5. Cession et transmission de parts sociales.

5.1 Les Gérants peuvent, à leur gré et sans aucune justification, refuser d'inscrire toute cession ou toute part sociale. Les Gérants ne peuvent toutefois refuser de procéder à l'inscription d'une cession, lorsque:

5.1.1 l'instrument de cession a été déposé au Siège ou en un quelconque autre lieu choisi, le cas échéant, par les Gérants et qu'il est assorti du certificat représentant les parts sociales faisant l'objet de la cession et de toute autre preuve que les Gérants peuvent raisonnablement exiger en vue d'attester du droit du cédant à effectuer la cession;

5.1.2 elle se rapporte à une seule classe de parts sociales; et

5.1.3 elle n'a pour bénéficiaire qu'un seul et unique cessionnaire.

5.2 Les parts sociales ne peuvent, en aucun cas, être cédées à des mineurs, d'âge, des faillis ou des personnes atteintes de troubles mentaux.

5.3 Les Gérants peuvent, à tout instant, donner notification à toute personne ayant droit – à la suite du décès ou de la faillite d'un associé – à une part sociale de choisir soit d'être inscrite elle-même comme étant le détenteur de cette part sociale soit de désigner une tierce personne qui sera inscrite comme cessionnaire de la part sociale; s'il n'est pas satisfait à cette exigence dans les 90 jours, les Gérants peuvent retenir le paiement de tous dividendes, bonus ou autres sommes dus sur cette part sociale jusqu'à ce qu'il soit satisfait à l'exigence ainsi notifiée.

5.4 La règle 31 du Tableau A doit être modifiée en conséquence.

6. Mutation des droits.

6.1 Si à un moment quelconque le capital social est divisé en plusieurs classes de parts sociales, les droits attachés à chacune de ces classes peuvent, que la Société soit en liquidation ou non, être modifiés ou supprimés avec l'accord écrit préalable du détenteur ou des co-détenteurs d'au moins 75% de la valeur nominale des parts sociales émises de cette classe ou en vertu d'une résolution extraordinaire adoptée lors d'une assemblée générale distincte des détenteurs des parts sociales de la classe concernée.

6.2 Cette assemblée générale distincte est soumise aux mêmes dispositions qui régissent les assemblées générales ordinaires, à l'exception du quorum qui est fixé (lorsque toutes les parts sociales de la classe en question sont détenues par une seule personne) à cette même personne et (dans tous les autres cas) à deux personnes détenant ou représentant par procuration un tiers au moins des parts sociales émises de cette classe et du fait que tout détenteur de parts sociales de ladite classe présent en personne ou représenté peut demander un vote.

6.3 hormis les cas où les conditions d'émission le prévoient expressément, les droits conférés aux détenteurs d'une classe quelconque de parts sociales assorties de droits préférentiels ou autres, ne sont pas censés varier du fait de la création ou de l'émission de parts sociales de même rang (pari passu).

7. Assemblées générales.

7.1 Toute assemblée générale annuelle et toute assemblée extraordinaire convoquées pour l'adoption d'une résolution spéciale ou à des fins de nomination doivent être convoquées moyennant préavis d'au moins 21 jours francs. Toute autre assemblée générale sera convoquée moyennant préavis d'au moins 14 jours francs ou autre délai plus court décidé:

7.1.1 s'agissant d'une assemblée générale annuelle, par tous les associés habilités à prendre part et à voter à cette assemblée; et

7.1.2 s'agissant de toute autre assemblée, par la majorité du nombre d'associés habilités à y prendre part et à y voter, représentant au moins 95 pour cent de la valeur nominale des parts sociales conférant ce droit.

7.2 L'avis de convocation doit préciser le lieu, le jour et l'heure de l'assemblée ainsi que la teneur générale des points à aborder et mentionner, le cas échéant, qu'il s'agit d'une assemblée générale annuelle.

7.3 Sous réserve des dispositions des présents statuts et de toute autre restriction affectant les parts sociales, l'avis de convocation doit être envoyé à tous les associés, à tous les ayants-droits devenus tels à la suite du décès ou de la faillite d'un associé ainsi qu'à tous les Gérants et commissaires aux comptes de la société.

7.4 Lors de toute assemblée générale, un vote par scrutin peut être sollicité par le président ou par n'importe quel associé présent en personne ou représenté par un mandataire et dûment habilité à voter à cette assemblée.

7.5 Lorsque la société ne compte qu'un seul associé, le quorum est formé par cet associé qu'il soit présent en personne ou représenté par un mandataire ou, si l'associé est une personne morale, par un représentant dûment habilité.

7.6 Si dans la demi-heure qui suit l'heure fixée pour la tenue de l'assemblée, le quorum n'est pas atteint ou s'il cesse d'être atteint en cours d'assemblée, l'assemblée:

7.6.1 sera dissoute, si elle a été convoquée à la demande des associés; ou

7.6.2 sera ajournée dans les autres cas et reportée au même jour de la semaine suivante à la même heure et au même endroit, ou à tout autre jour, lieu et heure que les Gérants fixeront; si lors de la reprise de l'assemblée, le quorum n'est pas réuni ou cesse de l'être, l'associé ou les associés présents constitueront le quorum.

7.7 Tout Gérant, qu'il soit ou non associé, a le droit d'être averti par convocation de la tenue de toute assemblée générale et de toute assemblée spécifique aux classes d'associés de la Société, d'y assister et d'y prendre la parole.

7.8 Si la société ne compte qu'un seul associé et que cet associé prend une décision qui peut être prise par une résolution de la Société en assemblée générale et qui produit les mêmes effets que si elle avait été approuvée par l'assemblée générale de la Société, cet associé est tenu (sauf lorsque cette décision est prise au moyen d'une résolution écrite) de fournir à la société un document écrit donnant acte cette décision.

7.9 En cas de partage des voix lors d'un vote à main levée ou à bulletin secret, la voix du président n'est pas prépondérante.

7.10 Toute résolution écrite signée par l'ensemble des associés de la Société ayant le droit d'être convoqués, d'assister et de voter à une assemblée générale ou à y être représentés par des mandataires ou des fondés de pouvoirs:

7.10.1 est aussi valable et produit les mêmes effets que si elle avait été prise lors d'une assemblée générale dûment convoquée et tenue, et

7.10.2 peut se composer d'un ou plusieurs documents de même teneur, chacun d'entre eux signé par un ou plusieurs associés, leurs mandataires ou fondés de pouvoirs; si l'associé est une personne morale, la signature d'un de ses gérants ou administrateurs ou encore de son représentant légal sera suffisante.

8. Vote des associés.

8.1 Toute procuration désignant un mandataire doit être donnée par écrit et être signée par le mandant ou par un tiers en son nom, (ou encore, dans le cas d'une personne morale, par son représentant légal); elle revêt la forme fixée par les Gérants ou, en l'absence d'une telle indication, toute autre forme usuelle pour ce type d'acte.

8.2 Pour qu'une procuration soit valable et que le mandataire désigné par cette procuration puisse voter valablement à la réunion, il faut que la procuration ainsi que tout pouvoir en vertu duquel la procuration est constituée ou une copie notariée de ce pouvoir ou approuvée d'une quelconque manière par les Gérants:

8.2.1 soit déposée au Siège (ou en tout autre lieu du Royaume-Uni précisé dans l'avis de convocation de la réunion ou dans toute autre procuration en lien avec la réunion, envoyé par la société) au plus tard 48 heures avant la tenue de la réunion ou sa reprise, en cas d'ajournement, à laquelle la personne nommée dans l'acte de procuration entend voter; ou

8.2.2 soit déposée, en cas de vote par scrutin intervenant 48 heures après qu'il ait été sollicité, conformément aux dispositions de l'article 8.2.1 après que le vote par scrutin ait été sollicité et pas moins de 24 heures avant l'heure prévue pour le vote; ou encore

8.2.3 soit remise au président ou au secrétaire ou à n'importe quel Gérant lors de la réunion pour laquelle le vote est sollicité, lorsqu'il n'est pas procédé sur-le-champ au vote mais qu'il intervient néanmoins dans les 48 heures après qu'il ait été sollicité.

9. Gérants. Le nombre de Gérants est déterminé par la Société réunie en assemblée générale. Sauf décision contraire à venir, il n'est pas prévu de limite maximale au nombre de Gérants, alors que leur nombre minimum est fixé à un (1).

10. Pouvoirs des gérants.

10.1 Sans préjudice des pouvoirs conférés par la règle 70 du Tableau A, les Gérants peuvent établir et maintenir, ou faire établir et maintenir, des plans de retraite et de prévoyance (contributifs ou autres) visant à accorder ou procurer une retraite, des émoluments, des primes, des indemnités d'ancienneté ou autres allocations et prestations à toutes personnes (y compris les Gérants et autres fondés de pouvoirs) qui sont ou ont été à un moment quelconque employées ou au service de la Société ou de l'une de ses filiales ou entreprises associées ou apparentées, passées ou présentes, ou de l'un de ses prédécesseurs ou de toute autre entreprise des conjoints à l'exception des conjoints veufs, familles et personnes à charge, et peuvent contribuer et payer des primes pour assurer ou fournir ces prestations aux personnes susmentionnées.

10.2 Sans préjudice des prescriptions réglementaires de la section 70 du tableau A et sous réserve des dispositions de la Loi, les Gérants peuvent décider de souscrire et de maintenir une assurance, aux frais de la société en faveur de toute personne qui est ou a été à un quelconque moment:

10.2.1 gérant/administrateur, fondé de pouvoirs, employé ou commissaire de la Société ou de toute autre entreprise qui est, soit la société mère de la Société, soit une société dans laquelle la Société ou la société mère a une participation directe ou indirecte, soit une société associée ou apparentée d'une quelconque manière avec à la Société ou la société mère, soit toute autre filiale de la Société ou de la société mère;

10.2.2 gestionnaire fiduciaire (trustee) d'un fonds de pension dans lequel les employés de la Société ou de toute autre société ou filiale susmentionnée ont un intérêt, tel que (sans préjudice des généralités qui précèdent) l'assurance en responsabilité civile de toutes les personnes précitées à l'égard de tout acte ou omission lors de l'exercice réel ou présumé de leurs fonctions, pouvoirs et mandats ou en rapport avec ceux-ci, dans le cadre de la Société, de toute autre société ou filiale susmentionnée ou fonds de pension.

11. Nomination et retrait des gérants.

11.1 Les Gérants de la Société ne sont pas tenus de se retirer par rotation, ce qui implique que la règle 88 du Tableau A doit faire l'objet d'un aménagement approprié.

11.2 Les Gérants peuvent nommer toute personne désireuse d'exercer un mandat de Gérant au sein de la Société que ce soit pour pourvoir un poste vacant ou pour adjoindre un Gérant supplémentaire, pour autant que cette nomination n'entraîne pas un dépassement du nombre maximum de Gérants fixé par les instances de la Société ou les présentes dispositions statutaires.

12. Destitution et révocation des gérants.

12.1 Le poste d'un Gérant devient vacant:

12.1.1 s'il cesse d'être Gérant en vertu d'une quelconque disposition de la Loi ou s'il devient légalement inéligible au poste de Gérant; ou

12.1.2 s'il est déclaré en faillite ou s'il a conclu un concordat ou, de manière générale, un arrangement avec ses créanciers; ou

12.1.3 s'il souffre de troubles mentaux; ou

12.1.4 s'il remet sa démission par écrit à la Société; ou

12.1.5 s'il est démis de ses fonctions en vertu de l'article 168 de la Loi ou d'une résolution extraordinaire de la Société.

12.2 Personne ne peut être démis de son mandat de Gérant ou empêché de le devenir du fait qu'il ait 70 ans ou, de manière générale, en raison de son âge.

13. Intérêts des gérants.

13.1 Tout Gérant ayant un intérêt quelconque, direct ou indirect, dans des contrats ou des accords, ainsi que dans tout projet de contrat ou d'accord, impliquant la Société:

13.1.1 est tenu de déclarer la teneur de cet intérêt lors d'une réunion des Gérants conformément aux dispositions de l'article 177 ou 182 de la Loi;

13.1.2 sous réserve de cette communication, le Gérant est admis à délibérer et voter sur ledit contrat ou accord et, le cas échéant, son vote sera pris en compte pour le calcul du quorum.

14. Délibérations des gérants.

14.1 Sauf lorsqu'il n'y a qu'un Gérant unique, le quorum requis pour les délibérations est de deux Gérants. Lorsque la gérance est exercée par un Gérant unique, ce dernier est investi de tous les pouvoirs que les présents statuts confèrent aux Gérants et qu'il peut exercer pour toutes les affaires et matières concernant la Société.

14.2 En cas de parité des voix lors d'un vote, le PRÉSIDENT se voit attribuer une seconde voix ou son vote est considéré comme prépondérant.

14.3 Toute résolution écrite signée par l'ensemble des Gérants (ou, le cas échéant, par le Gérant unique) ayant le droit d'être convoqués à une réunion des Gérants ou du comité des Gérants est aussi valable et produit les mêmes effets que si elle avait été prise à une réunion (selon le cas) des Gérants ou du comité des Gérants dûment convoquée et tenue; elle se compose d'un ou plusieurs documents de même teneur, chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

14.4 Pour autant qu'elle ait été annoncée dans les mêmes délais que ceux requis pour une réunion des Gérants (ou le cas échéant une réunion d'un comité de Gérants), toute conférence téléphonique réunissant le quorum de Gérants requis pour la délibération prévue lors de cette réunion est assimilée à une réunion des Gérants (ou, selon le cas, d'un comité de Gérants) si tous les participants sont en mesure de communiquer entre eux. Toute résolution prise par les Gérants lors d'une telle réunion est aussi valable que si elle avait été prise lors d'une réunion conventionnelle dûment convoquée et tenue.

14.5 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) Gérants.

15. Signature exécutoire des documents. Lorsque la Loi l'autorise, tout instrument signé par un Gérant et le secrétaire ou par deux Gérants et exécuté par la Société comme un contrat sous sceau aura le même effet que s'il portait le sceau de la Société; étant entendu qu'aucun instrument conçu explicitement par son ou ses auteurs en tant que contrat sous sceau ne sera valablement cédé sans le pouvoir des Gérants ou du comité mandaté à cet effet par les Gérants.

16. Dividendes.

16.1 Les Gérants peuvent déduire de tout dividende ou de tout autre paiement dû par la Société sur ou en lien avec les parts sociales, toute somme d'argent dont le détenteur est actuellement redevable à la Société à quelque titre que ce soit.

16.2 Le versement sur un compte distinct par les Gérants d'un dividende non réclamé ou de toute autre somme d'argent due sur ou en lien avec des parts sociales ne signifie pas que la société détiendra ces sommes en fiducie. Tout dividende non réclamé au terme d'un délai de 12 ans à compter de la date de son exigibilité sera confisqué et ne sera plus dû par la Société.

17. Notifications et communications.

17.1 Toute notification devant être envoyée ou reçue en vertu des présents Statuts doit l'être par écrit, exception faite des avis de convocation aux réunions des Gérants pour lesquelles la forme écrite n'est pas requise. Toute notification peut être valablement signifiée par remise en main propre ou par courrier. L'adresse à laquelle les communications officielles doivent être signifiées à la Société est le Siège de la Société ou tout autre lieu que les Gérants peuvent désigner. L'adresse à laquelle les communications officielles doivent être signifiées aux associés est, pour chacun d'eux, leur domicile au Royaume-Uni ou tout autre lieu au Royaume-Uni que le destinataire peut indiquer, le cas échéant, à la Société aux fins du présent article. À défaut d'avoir communiqué une telle adresse, l'associé ne pourra prétendre à recevoir les avis de convocation aux réunions et assemblées.

17.2 Les notifications sont considérées reçues:

17.2.1 en cas de remise en main propre, à l'heure de la livraison, étant entendu qu'un récépissé signé par le destinataire ou en son nom constitue une preuve suffisante de la signification; et

17.2.2 en cas de signification par courrier, à midi deux jours ouvrés après la mise au courrier de la lettre, étant entendu qu'en guise de preuve de la signification, il sera suffisant de prouver que le courrier a été correctement adressé, affranchi et remis au bureau postal.

18. Indemnisation. Tout Gérant, secrétaire ou manager de la Société a le droit, sous réserve des dispositions de la Loi et dans les limites qu'elle autorise, et sans préjuger des autres droits et recours dont un Gérant pourrait autrement se prévaloir, à être indemnisé sur les actifs de la société pour tous les coûts, frais et dettes qu'il a encourus ou supportés dans l'exercice de ses fonctions. Les dispositions de la règle 118 du Tableau A doivent être étendues en conséquence.

19. Cession de parts sociales dans le cadre d'une sûreté. En dérogation aux autres dispositions des Statuts de la Société, les Gérants ne peuvent pas refuser d'inscrire une cession de parts sociales, ni suspendre son inscription, lorsque cette cession est opérée par ou pour le Gouverneur de la Banque d'Ecosse (Bank of Scotland) et la Banque d'Ecosse elle-même en faveur desquels ces parts sociales ont été apportées en garantie, ou encore par ou pour tout mandataire du Gouverneur de la Banque d'Ecosse et de la Banque d'Ecosse, en rapport à des parts sociales constituées en garantie en faveur du Gouverneur de la Banque d'Ecosse et de la Banque d'Ecosse ou le pouvoir de vente afférant à cette sûreté; un certificat délivré par un dirigeant de la Banque d'Ecosse ou de la Banque d'Ecosse, attestant que les parts sociales en question

avaient été constituée en sûreté et que la cession a, de fait, été exécutée constitue une preuve tangible et irréfutable de cet acte.

20. Objet social.

20.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat et échange ou de toute autre manière, toutes actions, parts sociales et autres titres de participation, obligations, créances, tous certificats de dépôt et autres titres de créance, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

20.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés apparentées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, obérer ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

20.3 La Société peut employer toutes les techniques et tous les instruments autorisés par la loi, nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

20.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

21. Loi applicable. La Société est régie par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, telle que modifiée, pour ce qui est de son établissement principal et de son administration centrale. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Cinquième résolution

L'Associé unique décide de reconduire le mandat au sein du Conseil de gérance de M. Yves Barthels, né le 10 octobre 1973 à Luxembourg, ayant sa résidence professionnelle 16, avenue Pasteur, L2310 Luxembourg, et de nommer en tant que membres du Conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée les personnes suivantes:

- M. Jean-Philippe FIORUCCI, né le 8 juin 1972 à Villerupt (France), ayant sa résidence professionnelle 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et

- M. Bruno BAGNOULS, gérant de société, né le 9 mai 1971 à Nancy (France) ayant sa résidence professionnelle 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant des frais et dépenses afférant au présent acte est estimé à environ EUR 6.000.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. À la requête de la même partie comparante, il est précisé qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte notarié, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble, avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2012. LAC/2012/1250. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Référence de publication: 2012059035/749.

(120082540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Neuheim Lux Group Holding V, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.498.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 mars 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 avril 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012060545/13.

(120084811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Copia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9637 Bockholtz, 18, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 95.752.

L'an deux mille douze, le vingt-deux mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COPIA S.A., avec siège social à Fond de Heiderscheid, constituée suivant acte notarié, en date du 20 août 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1514 du 21 octobre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sebastiaan Buffart, employé privé, demeurant professionnellement à Mamer, route d'Arlon 53, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de Fond de Heiderscheid à Bockholtz.

2. Par conséquent, modification de l'article deux des statuts.

3. Fixation du siège social à 18, am Duerf, L-9637 Bockholtz.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Fond de Heiderscheid à Bockholtz.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article deux des statuts est modifié comme suit:

«La société prend la dénomination de COPIA S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Bockholtz.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de fixer l'adresse du siège social à 18, am Duerf, L9637 Bockholtz.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. BUFFART, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mai 2012. Relation: LAC/2012/24130. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 mai 2012.

Référence de publication: 2012063016/48.

(120088974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Kloeckner Holdings GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.839.

En date du 21 Mai 2012, l'actionnaire unique de la Société a pris les décisions suivantes:

1. Modifier la fonction d'Administrateur à compter du 21 mai 2012 pour une durée de 6 ans:

- M Robert van 't Hoef, ayant pour adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que Administrateur B de la Société;

2. Election d'Administrateurs suivant avec effet au 21 Mai 2012 pour une durée de 6 ans:

- M Alan Jeffrey Carr, résidant à 166 E 61 St. 4N, New York, 10065-8513, Etats-Unis d'Amérique en tant que Administrateur A de la Société;

- M Martinus C.J. Weijermans, ayant pour adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que Administrateur B de la Société;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert van 't Hoef

Administrateur B

Référence de publication: 2012060828/19.

(120085570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

New Wing's s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 57, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 153.049.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 mars 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 avril 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012060546/13.

(120084762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Nova Deuxième S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.877.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 mars 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 avril 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012060547/13.

(120084783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Number 10 Property Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 167.657.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 mars 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 avril 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2012060548/13.

(120084778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Azur Renting S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 68.831.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 26 avril 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré rouverte la liquidation de la société AZUR RENTING SA dont le siège social à Luxembourg, 25C, boulevard Royal, a été dénoncé en date du 12 juin 2006. (RCS B68831).

Pour extrait conforme
48-52, rue du Canal
L-4050 Esch/Alzette
Me Réguia AMIALI
Le liquidateur

Référence de publication: 2012060624/15.

(120086008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Pentavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 154.065.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 mars 2012, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 avril 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2012060549/13.

(120084773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

PATRIZIA Acquihold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 166.030.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 mars 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 avril 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2012060551/13.

(120084796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

**Puraye S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Garage Puraye & Pommerell S.à r.l.).**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 154, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 17.391.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 février 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 mars 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2012060554/14.

(120084714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Ray Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 104.766.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 5 mars 2012, déposés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 avril 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2012060559/14.

(120084780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Rakuten Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 136.664.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 6 mars 2012, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 6 avril 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2012060555/13.

(120084821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Ramius Enterprise Luxembourg Holdco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.
R.C.S. Luxembourg B 130.822.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 décembre 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 janvier 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2012060556/13.

(120084823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Ramius Enterprise Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 130.705.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 décembre 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 janvier 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012060557/13.

(120084742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Bonito Luxembourg Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.898.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 30 avril 2012

En remplacement de Monsieur Kevin LOOI JIN EU, gérant B démissionnaire, Monsieur Arjun GUPTA, né à Bombay (Inde), le 2 septembre 1963, demeurant à Singapour 238428 (République de Singapour), 2, River Valley Close, 21-01 The Regalia, a été nommé gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 mai 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Bonito Luxembourg Holdings S. à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012060632/15.

(120085711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Recurrent Energy Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.524.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 mars 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 avril 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012060558/13.

(120084699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

RE Car Parts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.608.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 mars 2012, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 avril 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012060562/13.

(120084817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

SRE Hotels Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.668.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 mars 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 avril 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012060563/13.

(120084701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

BS Real Estate (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.870.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012061838/9.

(120087861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

CAL Courtage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 67.175.

L'assemblée générale des actionnaires de la société, réunie le 12 avril 2012 a pris la résolution suivante:

- Nommer le cabinet Ernst & Young, dont le siège est établi 7, Parc d'Activité Syrdall à L-5365 Munsbach, comme réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2012.

Pour La société

Didier Brisbois

Secrétaire du conseil

Référence de publication: 2012060668/15.

(120085991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Indivis SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 80.895.

L'an deux mille douze, le seize mai;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INDIVIS SA", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, Allée Léopold Goebel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 80895, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 840 du 3 octobre 2001,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 16 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 667 du 31 mars 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Johny THIELEN, indépendant, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 23, rue Mathias Weistroffer.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jutta OEHRIBAUER, salariée, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 23, rue Mathias Weistroffer.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- Refonte complète des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les STATUTS auront désormais la teneur suivante:

Titre I^{er} .- Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

Il existe une société anonyme sous la dénomination de: «INDIVIS SA».

Art. 2. Durée.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Objet.

La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. Siège social.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires décidant comme en matière de modifications des statuts.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la

communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 5. Capital social.

Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont émises soit au porteur soit sous la forme nominative, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

La société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet.

Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés, jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 7. Droit de préemption.

Toute cession projetée à un actionnaire ou à un non-actionnaire requiert, pour être opposable à la société, l'agrément préalable des actionnaires représentant au moins les $\frac{3}{4}$ (trois quarts) du capital. A cet effet, le cédant devra en faire la déclaration au siège de la société par lettre recommandée indiquant l'identité du cessionnaire et les conditions de la cession projetée. Il appartient au Conseil d'Administration d'informer les autres actionnaires de l'offre de cession ainsi faite et de convoquer une assemblée des actionnaires.

En cas de non-agrément du nouvel actionnaire dans les trente jours de la réception de la notification, tout autre actionnaire aura, pendant un nouveau délai de trente jours, le droit de manifester sa volonté d'acquérir tout ou partie des actions offertes au prix de cession proposé par le cédant ou, en cas de désaccord au prix fixé par un collège de trois experts, chacune des parties désignant un expert et ceux-ci s'adjoignant un troisième expert pour former avec eux le collège des experts.

Si plusieurs actionnaires entendent faire usage du droit de préemption, la répartition des actions à acquérir se fera en proportion des actions que chacun possède, l'assemblée générale avisant équitablement en cas de rompus.

Si un ou plusieurs actionnaires déclarent ne pas vouloir exercer tout ou partie de leur droit de préemption, le droit non utilisé passe aux autres actionnaires en proportion des actions qu'ils détiennent.

Après l'expiration d'un délai de soixante jours à compter de la déclaration du cédant au siège social, les actions dont la cession est projetée et au sujet desquelles l'assemblée générale n'aurait pas donné son agrément et pour lesquelles un droit de préemption n'aurait pas été exercé, devront être acquises par la société elle-même lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres actions, sinon par les actionnaires restants proportionnellement à leur participation dans la société, étant entendu que ce rachat devra intervenir dans les trente jours depuis l'expiration du délai de soixante jours en faveur du cédant et aux conditions précitées.

Les actions ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-actionnaires et à des actionnaires que moyennant l'agrément des propriétaires d'actions représentant les $\frac{3}{4}$ (trois quarts) des droits appartenant aux survivants, sauf qu'aucun consentement n'est requis lorsque les actions sont transmises au conjoint survivant ou à des héritiers réservataires.

Par ailleurs les transmissions d'actions pour cause de mort sont soumises au même droit de préemption et à la même obligation de rachat par la Société que les cessions entre vifs.

Les bénéficiaires de ces transmissions sont tenus d'en informer la société et les autres actionnaires pour les mettre en mesure d'exercer leur droit de préemption. En cas de défaut de notification, les actionnaires survivants peuvent exercer leur droit de préemption endéans les trois mois à dater du décès de l'actionnaire. Les notifications sont à faire à la société et à tous les actionnaires survivants.

Titre II.- Administration - Surveillance

Art. 8. Conseil d'administration.

La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Toute cession, vente, apport en société, démembrement et toute autre forme d'aliénation généralement quelconque de participations détenues par la société INDIVIS devra faire l'objet d'un vote préalable de l'assemblée générale de la société réunissant une majorité des $\frac{3}{4}$ des actions.

Lors de ladite assemblée, les abstentionnistes et/ou absents seront réputés voter contre la décision soumise au vote.

Il en est de même pour toute mutation immobilière.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. La société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Titre III.- Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit le troisième mardi de mai de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure, qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pourcent (5,00%) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légal.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10,00%) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. L'assemblée générale pourra décider de la dissolution et de la mise en liquidation volontaire de la société. La décision de mise en liquidation devra cependant recueillir les 4/5^{ème} des droits de vote. Les abstentionnistes et/ou absents sont réputés avoir voté contre la mise en liquidation de la société.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI.- Disposition générale

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé expressément par les présents statuts.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. THIELEN, J. OEHRIBAUER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2012. LAC/2012/23438. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 25 mai 2012.

Référence de publication: 2012060816/228.

(120086059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Serge BORSI et Cie Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 45, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 31.177.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012062213/9.

(120087725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Bucolic Home SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 147.431.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-deux mai.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en tant que mandataire de Madame Kauders Ginet Noëlle, née à Lyon (France) le 23 décembre 1943, demeurant à F-69002 Lyon, 15, Rue Tupin, en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 27 avril 2012,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est l'actionnaire unique de la société "BUCOLIC HOME S.A." (la "Société"), ayant son siège à L-4963 Clémency, (Grand-duché de Luxembourg) 9, rue Basse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro B147.431, constituée suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 30 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1642 du 26 août 2009.

Le capital social de la Société est de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trente-et-un mille (31.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

La comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

En tant qu'actionnaire unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

En agissant en qualité de liquidateur de la Société, tant qu'en qualité d'actionnaire unique, elle déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante à l'administrateur-unique de la société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-4963 Clémency, (Grand-duché de Luxembourg) 9, rue Basse.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent euros (900,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2012. Relation: LAC/2012/23721. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 30 mai 2012.

Référence de publication: 2012061839/50.

(120088204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.